

CIRCULATION RÉGLEMENTÉE

dans les 2 sens - 7j/7

À compter du 20 avril 2017,

pour une durée prévisionnelle de 8 semaines

**du rond point de Villelongue-Pierrefitte
jusqu'au carrefour avec la RD12, Chèze (Luz-Gavarnie)**

La route ne sera ouverte aux véhicules qu'aux horaires suivants :



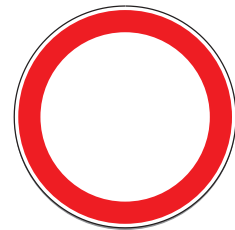
Circulation ouverte sous conditions

de 6 h 30 à 22 h 30



Circulation interrompue

de 22 h 30 à 6 h 30



**Circulation interdite
aux piétons et aux cyclistes
24h/24 • 7j/7**



**Ouverture exceptionnelle et temporaire
du tunnel d'Arriou-Cluc**



AVRIL

20

CIRCULATION RÉGLEMENTÉE SUR LA RD 921

du rond point de Villelongue-Pierrefitte
jusqu'au carrefour avec la RD12, Chèze (Luz-Gavarnie)

Pour anticiper, je pense à

Commerçants

Prévenir les fournisseurs et adapter les circuits de livraison !

Particuliers

Anticiper ma livraison de fuel ou la reporter !

Hôteliers

Avertir mes clients !

Loisirs

Surveiller l'heure pour le retour !

RDV médicaux et administratifs

prendre en compte les créneaux horaires d'ouverture de la route !

GABARITS

La hauteur maximale des véhicules autorisés à emprunter le tunnel d'Arriou-Cluc est limitée à 4 m.

Le Conseil Départemental est chargé de gérer le passage des véhicules de plus de 19 tonnes, de plus de 3,80 m de hauteur et des bus. Ils devront emprunter le tunnel un par un. Cela pourrait engendrer des ralentissements.



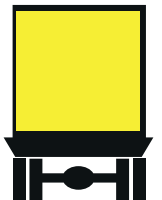
Essais de gabarit le 25/01/2017

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Le trafic des TMD sera soumis à autorisation.

Le formulaire de demande d'autorisation est disponible sur le site des services de l'Etat : www.hautes-pyrenees.gouv.fr

Cette demande devra être complétée au minimum 2 jours avant le date prévue du passage.



SECOURS

Les véhicules de secours et d'urgence sont autorisés à passer 24h/24

SANTÉ

Pour qu'une réponse médicale vous soit apportée, une permanence de soins est mise en place à Luz-Saint-Sauveur

> **Composez le 15**



INCENDIE OU ACCIDENT

Les conditions de circulation :

<http://inforoute.ha-py.fr>



Pour signaler toutes les difficultés que vous rencontrez :

pref-gorgesluz@hautes-pyrenees.gouv.fr

Sous-Préfecture d'Argelès-Gazost : 05 62 97 71 71 (9 h - 12 h / 14 h à 17 h)
après 17 h : Préfecture des Hautes-Pyrénées : 05 62 56 65 65